



Hôtel de ville 14, rue Fortuné-Charlot BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

PACS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

(Circulaire JUSC1711700C du 10 mai 2017)

- La convention de PACS (ou le Cerfa n°15726*02 dument complété, si vous optez pour la convention type)
- o La déclaration conjointe de PACS (Cerfa n°15725*02)

Pour chaque futur(e) partenaire :

- Original et photocopie). Une pièce d'identité en cours de validité ou tout autre document délivré par une administration (Original et photocopie).
- o Un acte de naissance avec filiation de mois de 3 mois (Original).

CAS PARTICULIERS:

DIVORCE:

Livret de famille à jour, à défaut d'un acte de naissance avec la mention du divorce.

VEUVAGE:

Acte de décès ou acte de naissance du défunt avec mention du décès (Original)

Ou Livret de famille mis à jour (Original et photocopie)

PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE NÉES À L'ÉTRANGER :

- O **Une pièce d'identité** en cours de validité ou tout autre document délivré par une administration (Original et photocopie).
- La convention de PACS (ou le Cerfa n°15726*02 dument complété, si vous optez pour la convention type)
- o La déclaration conjointe de PACS (Cerfa n°15725*02)
- Certificat de coutume

Si le pays d'origine ne fait pas de certificat de coutume pour le PACS, un document des autorités consulaires avec au moins :

- l'âge de la majorité indiquant que l'intéressé est majeur
- La capacité juridique pour conclure un contrat
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 6 mois (Original) (Acte légalisé ou revêtu de l'apostille, si besoin)
- O **Un certificat de non PACS** établi par le Ministère des Affaires Étrangères (la demande peut être faite par Cerfa sur servicepublic.fr ou par courrier)
- O Attestation de non inscription au répertoire civil annexe délivrée par le service central de l'état civil du Ministère des Affaires Étrangères si vous êtes né à l'étranger vivez en France depuis plus d'un an.

L'enregistrement de votre PACS se fait sur rendez-vous au service Population, en présence des deux futur(e)s partenaires.

Pour plus d'informations contacter le service Population au 01 30 26 30 26

www.montigny95.fr